



LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Un réseau de qualité composé de :

	 CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE)	 GARDERIES SUBVENTIONNÉES
Statut d'entreprise	Organisme à but non lucratif ou coopérative détenant un permis délivré par le Ministère	Entreprise privée généralement à but lucratif détenant un permis délivré par le Ministère
Places subventionnées (8,50 \$)	<p>Oui</p> <p>Le Ministère verse une subvention sur la base des places occupées. Des allocations supplémentaires sont prévues pour les enfants ayant des besoins particuliers. Un titulaire d'un permis peut bénéficier d'au plus 5 installations pour un maximum de 300 places.</p>	<p>Oui</p> <p>Le Ministère verse une subvention sur la base des places occupées. Des allocations supplémentaires sont prévues pour les enfants ayant des besoins particuliers. Une même personne ou des personnes liées peuvent être titulaires d'au plus 5 permis de garderie pour un maximum de 300 places.</p>
Répartition des 306 593 places	97 326 (32%)	47 789 (16%)
Financement gouvernemental des infrastructures	<p>Oui</p> <p>Le Ministère finance la construction, l'achat, les améliorations locatives, l'entretien ou la rénovation de bâtiments.</p>	Non
Maximum d'enfants pouvant être reçus	80 enfants par installation	80 enfants par installation

Ils ont tous les mêmes obligations, soit :



D'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants

De se doter d'un programme éducatif



SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL NON RECONNU

Sous réserve du respect de certaines conditions, une personne peut fournir des services de garde dans une résidence privée sans être reconnue par un BC. Ce milieu de garde ne fait pas l'objet de visites de conformité et la qualité éducative n'est pas évaluée.

 GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES	 RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL (RSG)	
Entreprise privée généralement à but lucratif détenant un permis délivré par le Ministère	Travailleuse autonome détenant une reconnaissance d'un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC)	
<p>Non</p> <p>La tarification est à la discrétion du titulaire de permis. Les parents peuvent bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde d'enfants.</p>	<p>Subventionnés :</p> <p>Le Ministère verse une subvention aux BC qui versent une allocation aux RSG sur la base des places occupées.</p>	<p>Non subventionnés :</p> <p>Il existe quelques RSG qui ne sont pas subventionnées. La tarification est à leur discrétion et les parents peuvent bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde d'enfants.</p>
69 874 (23%)	91 604 (30%)	–
<p>Non</p>	<p>Non</p>	
80 enfants par installation	<ul style="list-style-type: none"> › 6 enfants pour une RSG seule › 9 enfants pour une RSG avec assistante Ce nombre inclut ses enfants et ceux de l'assistante, s'ils sont âgés de moins de 9 ans	

De tenir un dossier éducatif pour chaque enfant reçu

D'attribuer les places en fonction des inscriptions au guichet unique

De faire l'objet d'évaluations de la qualité éducative, d'inspections et d'autres vérifications de la part du Ministère ou du BC

Elle peut accueillir six enfants incluant les siens s'ils sont âgés de moins de neuf ans et au maximum deux poupons.

Les parents peuvent bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde d'enfants puisque les places ne sont pas subventionnées.